

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Madame Farida REBOUH, Adjointe au Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Pierre FROMONTEIL pouvoir à Jérôme SULIM, Françoise DELABY pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ

ABSENT : Bertrand AFFILÉ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien ALIX

DÉLIBÉRATION : 2024-067

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

DÉLIBÉRATION : 2024-067  
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

**RAPPORTEUR : Marcel COTTIN**

Il est proposé au Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Marcel COTTIN, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire, la décision modificative et les décisions de transferts de crédits entre chapitres (fongibilité des crédits offerte par la M57) de l'exercice considéré,

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir état annexé),
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté à cette séance, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de décider d'annuler les crédits disponibles, après les restes à réaliser,
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après,

<b>TOTAUX CUMULÉS</b> <i>(hors résultats reportés et restes à réaliser)</i>		
Investissement	Dépenses	17 768 270,50 €
	Recettes	18 544 227,26 €
Fonctionnement	Dépenses	76 290 983,03 €
	Recettes	86 974 470,29 €
Ensemble	Dépenses	94 059 253,53 €
	Recettes	105 518 697,55 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		
Investissement	Recettes	775 956,76 €
Fonctionnement	Recettes	10 683 487,26 €
	Recettes	11 459 444,02 €

Par ailleurs, la ville de Saint-Herblain s'est engagée dans un démarche de politique de transition écologique pour mieux comprendre la cohérence de ses dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques (- 45 % d'émissions de GES d'ici 2030 et neutralité carbone à horizon 2050).

Pour ce faire, la Ville a étudié son compte administratif 2023 en appliquant la méthodologie I4CE en retenant le prisme de l'impact de dépenses aussi bien de fonctionnement que d'investissement en termes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et ce sans attendre les nouvelles obligations réglementaires d'une annexe budgétaire intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » à joindre au compte administratif 2024 pour les seules dépenses d'investissement comme suite à la loi de finances 2024.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - ANNEXE**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 751 906.56			17 296 613.87	3 751 906.56	17 296 613.87
Opérations de l'exercice	17 768 270.50	18 544 227.26	76 290 983.03	86 974 470.29	94 059 253.53	105 518 697.55
<b>TOTAUX</b>	<b>21 520 177.06</b>	<b>18 544 227.26</b>	<b>76 290 983.03</b>	<b>104 271 084.16</b>	<b>97 811 160.09</b>	<b>122 815 311.42</b>
Résultats de clôture	2 975 949.80			27 980 101.13		25 004 151.33
Restes à réaliser	5 861 107.38	454 508.00			5 861 107.38	454 508.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>27 381 284.44</b>	<b>18 998 735.26</b>	<b>76 290 983.03</b>	<b>104 271 084.16</b>	<b>103 672 267.47</b>	<b>123 269 819.42</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS (y/c Restes à réaliser)</b>	<b>8 382 549.18</b>			<b>27 980 101.13</b>		<b>19 597 551.95</b>

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**32 voix POUR**

**7 voix CONTRE**

**3 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 24/06/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Sébastien ALIX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 27/06/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 27/06/2024